



## **Au gouvernement Indien : n'expulsez pas notre consœur Vanessa Dougnac !**

Vanessa Dougnac, journaliste française correspondante en Inde de plusieurs journaux français, et principalement du journal La Croix, depuis plus de 20 ans, vient de se voir retirer son permis de résidente et pourrait être expulsée prochainement. En septembre 2022 elle s'était vu retirer son autorisation d'exercer dans ce pays, mais elle espérait que les démarches diplomatiques ne tarderaient pas à aboutir pour dénouer cette situation.

Les autorités indiennes estiment que Vanessa Dougnac délivre dans ses articles une « *perception biaisée et négative* » du pays, et mène des « *activités malveillantes et critiques* », qui seraient de nature à « *créer des troubles et perturber la paix* » en Inde. Il n'en est rien. Ces accusations viennent d'un gouvernement nationaliste, réprimant les minorités religieuses et les médias et journalistes qu'elle juge anti-nationaux. L'Inde a régressé en 2023 à la 161<sup>ème</sup> place sur 180 dans le classement de RSF sur la liberté de la presse.

Dans ses articles, Vanessa Dougnac raconte le pays avec la grande finesse de celle qui le connaît de l'intérieur. Dans un édito en une de La Croix ce mercredi, la rédaction en chef décrit « *une reporter remarquable, passionnée par son métier* », qui travaillait certes notamment « *sur des conflits intérieurs douloureux qui divisent l'Inde. Mais l'intention n'a jamais été de nuire. Il s'agissait d'informer les lecteurs de La Croix et le public français en exerçant la liberté de la presse, reconnue dans la Constitution indienne* ».

**CFDT-Journalistes demande instamment au Premier ministre indien Narendra Modi de permettre à notre consœur de rester et d'exercer sa profession en Inde**, pays qu'elle aime avec force, et dont elle est une des meilleures connaisseuses.

**CFDT-Journalistes demande au Président de la République française Emmanuel Macron, qui sera à New Delhi, les 25 et 26 janvier, invité d'honneur de la fête de la Constitution, de peser de tout son poids** pour que Vanessa Dougnac obtienne au plus vite l'autorisation de résidence et de travail comme journaliste. Nous lui demandons aussi de ne pas oblitérer l'enjeu du respect de la liberté de la presse au cœur des échanges. « *La France sera toujours du côté de ceux qui luttent pour nous informer, qui se battent pour écrire la vérité* », avait assuré Emmanuel Macron le 3 mai 2022, à l'occasion de la journée mondiale de la liberté de la presse.

**Dans le cadre des États généraux de l'Information, en France, CFDT-Journalistes demande aux autorités françaises, à la Ministre de la Culture Rachida Dati, au Ministre des Affaires Étrangères Stéphane Séjourné, de tout mettre en œuvre pour protéger les ressortissants français exerçant la profession de journaliste partout dans le monde.** Nous leur demandons une attention particulière pour les plus isolés et les moins protégés : les correspondants des médias français, rémunérés à la pige. Leur rôle est majeur pour l'information de nos concitoyens. Ils doivent bénéficier d'une véritable protection sociale, d'une défense en cas d'atteinte à leurs libertés, et être accompagnés étroitement en cas d'expulsion, y compris par leurs employeurs en France.

**Pour la liberté de la presse, Vanessa Dougnac doit être autorisée à rester et travailler sans entraves en Inde !**

Paris, le 23 janvier 2024